

**Activités sociales
et scolaires**

Accueil de jour

Aînés

Logement



Mme Pascale Manzini

Municipale

M. Serge Nicod

Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement

M. Jean-Marie Léchenne

Chef du Service des activités
scolaires et parascolaires

Jusqu'au 30 juin 2022

M. Axel Noverraz

Chef du Service des activités
scolaires et parascolaires

Dès le 1^{er} juin 2022



Service des affaires sociales, familiales et du logement

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, familiales et du logement, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », était composé de l'effectif suivant, au 31 décembre 2022 :

- 1 Chef de service à 100 %.
- 1 Adjointe au Chef du service à 100 % et 1 Adjoint à 100 %.
- 1 assistante à 60 %.
- 1 coordinatrice accueil familial de jour à 60 %.
- 1 collaboratrice administrative à 100 %.
- 1 apprenti employé de commerce.
- Jardin d'enfants « Les Mouflets » :
1 Directrice à 55 % et 2 éducatrices à 70 % et 55 %.
- CVE « Les Petits Loups » :
1 Directeur à 60 %, 1 collaborateur administratif à 25 %, 6 éducatrices (390 %), 1 intendante à 50 % et 2 apprenties assistantes socio-éducatives.
- CVE « Domino » :
1 Directrice à 100 %, 1 Directeur à 40 %, 1 collaborateur administratif à 75 %, 22 éducatrices (1'720 %), 2 éducateurs (150 %), 2 intendantes (170 %) 3 apprenties assistantes socio-éducatives, 1 apprenti assistant socio-éducatif et 1 stagiaire.

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le Service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Préavis dans les dossiers de ventes d'appartements loués et dans ceux qui concernent les travaux entrepris dans les logements loués (Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL).
- Octroi des aides et subsides communaux.

- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de bons pour sacs gratuits).
- Conseils et renseignements généraux concernant des problèmes particuliers (logement, financier, prestations sociales).
- Aînés (sortie annuelle, jubilaires).
- Soutien aux activités de l'Association des 55+ d'Ecublens.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association qui, à elle seule, représente 160 % des taux administratifs du Service).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

Après deux exercices compliqués liés à la crise sanitaire, l'année 2022 s'est inscrite sur la base d'un retour à une certaine normalité. Néanmoins, si les activités ont pu reprendre sans contraintes particulières, l'année n'a pas manqué de périodes chargées, voire compliquées pour le Service des affaires sociales, familiales et du logement. Celle qui a vu les deux Centres de vie enfantine (CVE Domino et CVE Les Petits Loups) se retrouver sans Direction, mi-mai, pour raisons de maladie et pour ainsi dire du jour au lendemain, a certainement été l'événement qui a nécessité la mobilisation la plus importante de la part du Service.

Une organisation a été mise en place rapidement afin d'assurer la logistique des structures (repas, matériel d'hygiène et de soins) et permettre ainsi au personnel éducatif de se concentrer sur l'accueil des enfants. Deux éducatrices ont été désignées pour la coordination avec le Service et le soutien aux équipes. Chacune et chacun, à son échelle, a su prendre ses responsabilités pour assurer le bon fonctionnement des deux structures jusqu'à la reprise progressive de la Direction à l'approche des vacances d'été. L'association Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP) a également

été sollicitée afin d'apporter l'aide nécessaire au niveau pédagogique.

Grâce à l'engagement exemplaire des équipes sur le terrain, les prestations ont pu être assurées normalement. Par contre, ces absences ont pesé sur le taux d'occupation des structures, les places disponibles n'ayant pas toujours pu être repourvues à temps.

Dans le cadre du réseau d'accueil de jour AJESOL, dont le Service a la responsabilité administrative, les conclusions de l'étude de fonctionnement confiée à la HEIG-VD ont été présentées en début d'année. La nécessité de renforcer ce secteur a été sans surprise mise en évidence. Le projet, déjà engagé, d'amélioration de l'outil informatique faisait également partie des recommandations inhérentes au développement du réseau. La forte implication du Service dans ce développement a débouché sur d'autres recommandations directement liées au fonctionnement du comité de l'AJESOL et à la gestion de ses projets. Certaines ont déjà été prises en considération.

L'amélioration des conditions des accueillantes en milieu familial, avec pour objectif de tendre vers une professionnalisation de cette prestation, fait également partie des projets qui ont été menés à bien durant cette année. Ces améliorations seront effectives au début de l'année prochaine et font partie intégrante d'un plan de développement de l'accueil familial exigé par la FAJE.

Succédant à l'espace d'accueil « au P'tit Monde », géré par la CIESEE, la création d'un lieu de rencontre encadré pour les familles avec enfants a pu être finalisée avec l'association ARC Echange. Cet accueil est organisé, depuis la rentrée scolaire, tous les jeudis matin au Centre socioculturel, hors vacances scolaires.

Au niveau des prestations sociales, il faut constater que les prestations, aides ou subsides communaux sont plus sollicités, démontrant ainsi que la capacité financière, notamment des familles, se péjore.

Perspectives

Les projets suivants, pour certains entrepris en 2022, seront finalisés en 2023 :

- Un Plan de mobilité seniors sera développé. Proposé et réalisé par l'Association Transports et Environnement, il permettra d'alimenter le Plan piéton communal par une expertise prenant en considération les contraintes spécifiques aux déplacements des aînés de notre Ville.
- Pour l'AJESOL, une suite sera donnée à l'étude sur la base des recommandations de la HEIG-VD, l'objectif étant de définir la meilleure organisation en lien avec les forts développements du réseau ces prochaines années.
- Le renouvellement du label « Commune en santé », qui n'a pas pu se faire suite à une surcharge de l'organe qui en a la charge, devrait enfin être effectif.
- Une « Semaine en santé » sera à nouveau organisée dans le courant de l'automne avec un important partenariat entre le Service et les écoles d'Ecublens.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Subsides pour dépenses particulières

Des articles paraissent régulièrement dans le journal communal afin de rappeler aux parents l'existence de ces subsides.

Les demandes de subsides communaux pour les frais liés aux enfants sont en légère augmentation en 2022. A noter que le taux de subventionnement a, lui, fortement augmenté, ce qui met en évidence une péjoration de la situation financière des familles bénéficiaires.

Traitement orthodontique

Cinq demandes de participation au financement d'un traitement orthodontique ont été octroyées en 2022 et neuf continuations du traitement. Quatre demandes avaient été octroyées en 2021.

Conservatoires et écoles de musique

Sur les vingt et une demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique déposées, dix-sept ont été octroyées, contre sept en 2021.

Camps d'hiver – Ecole à la montagne

Onze demandes de participation au financement des camps d'hiver ou d'école à la montagne ont été accordées, contre sept en 2021.

Traitements dentaires

Six participations au financement d'un traitement dentaire ont été octroyées contre trois en 2021.

Transports

Sur les onze demandes de participation au financement d'un titre de transport déposées, neuf ont été accordées, contre douze en 2021.

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent obtenir un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.- chacun, deux fois dans l'année. Pour la première fois, une liste informatique de tous les bénéficiaires PC a été transmise par l'Agence d'assurances sociales (AAS) de Renens. Au mois de novembre, une correspondance a été adressée aux bénéficiaires afin de les informer des prestations communales offertes.

Pour le 1^{er} semestre 2022

334 bénéficiaires avaient droit à cette prestation et 269 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 4'035 bons de repas distribués).

Pour le 2^e semestre 2022

331 bénéficiaires avaient droit à cette prestation et 238 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'570 bons de repas distribués).

6'703 bons ont été utilisés dans les restaurants partenaires d'Ecublens et Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 318 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 19'080.-.

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, et souvent sur requête du Centre social régional (CSR), quatorze familles ou personnes ont sollicité une aide financière ; douze d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- soit des aides pour des frais d'obsèques ;
- soit des aides ponctuelles liées à des dépenses particulières aux activités des enfants.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), il a pu être remis à 18 familles des bons d'achat pour une valeur de plus de Fr. 5'000.- à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière, sous forme de dons, a été octroyée à 64 associations ou fondations s'occupant de problématiques familiales, sanitaires, du handicap et de la formation. Ces soutiens sont accordés en priorité aux structures actives dans la région, pour un montant total de Fr. 40'000.-.

A noter que le budget a été augmenté de Fr. 10'000.- depuis cette année, ce qui a permis de pouvoir mieux répondre aux différentes demandes parvenant au Service.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro.
- ARC-Echange (nouveau).
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois.
- Association Destiny.
- Association Lire et Ecrire.
- Association Présence, aumônerie de rue.
- AVIVO.
- Centre social protestant.
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex.
- Connaissance 3.

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

- Epicerie Caritas.
- Fédération vaudoise de coopération.
- Fondation le Relais – Rel'og.
- Français en jeu.
- Le Défi, permanence chômage.
- Medair.
- Mouvement des Aînés Vaud.
- Permanence chômage (ex Entraide familiale de Renens et environs).
- Solidarité internationale eau (nouveau).

Montant total des subventions octroyées : Fr. 132'524.-, soit une augmentation de plus de Fr. 50'000.- par rapport à 2021.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'510 bons (2'535 en 2021), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Bons pour 10 sacs distribués
Naissances	105	525
Enfants 1 an	124	620
Enfants 2 ans	104	520
Enfants 3 ans	100	500
Causes médicales ¹	69	345
Total	502	2'510

¹ sur présentation d'une attestation médicale

A noter que les bons n'ont pas été retirés pour 123 enfants (22 %), ceci malgré l'annonce parue dans le journal communal en début d'année et l'information transmise par le Service des habitants lors de l'arrivée des parents.

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes à mobilité réduite ayant leur domicile principal à Ecublens, tant pour les habitants vivant de manière indépendante que ceux en EMS. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.70 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation

qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, puis détermine si le transport assisté est pertinent et quel service (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). Elle s'inscrit dans la politique cantonale du maintien à domicile des personnes âgées ou en manque d'autonomie.

La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations est en hausse. En 2022, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 145, soit un accroissement de 22 % par rapport à l'année précédente.

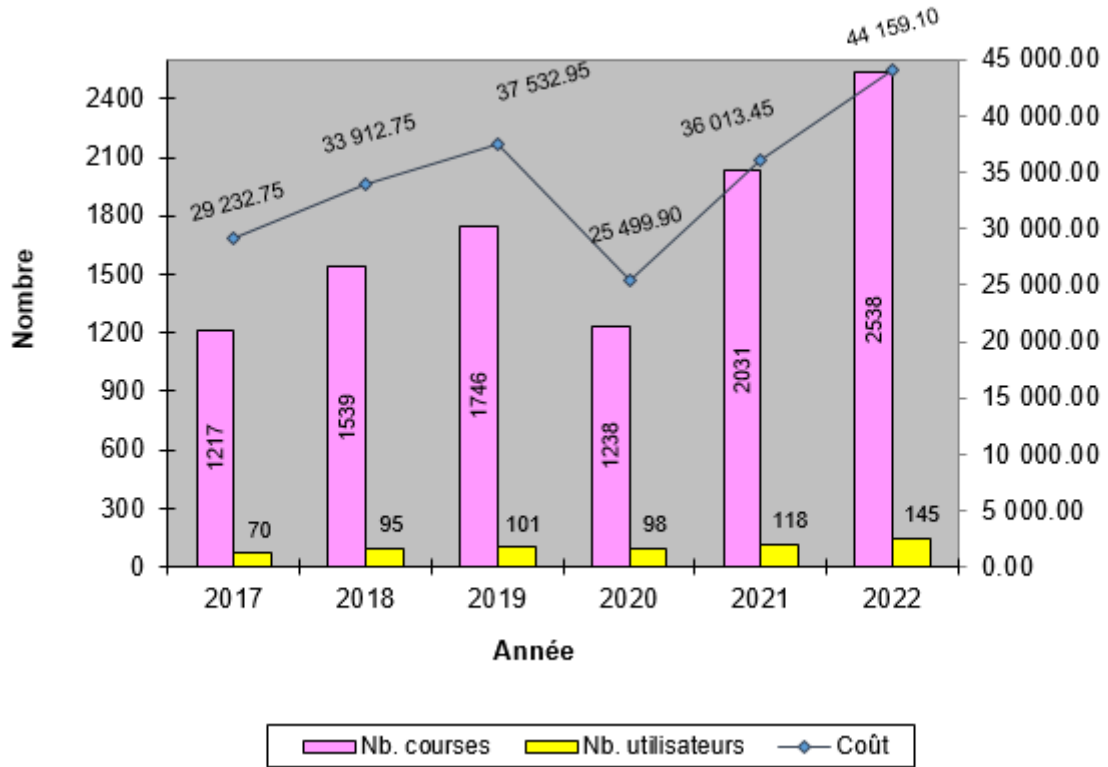
Le nombre de courses a, lui aussi, fortement augmenté. A fin 2022, on comptabilisait 2'538 déplacements, soit une hausse d'environ 25 %.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2022	145	2'538	17.40
2021	118	2'031	17.73
2020	98	1'238	20.60
2019	101	1'746	21.50
2018	95	1'539	22.04
2017	70	1'217	24.02
2016	79	1'381	23.80

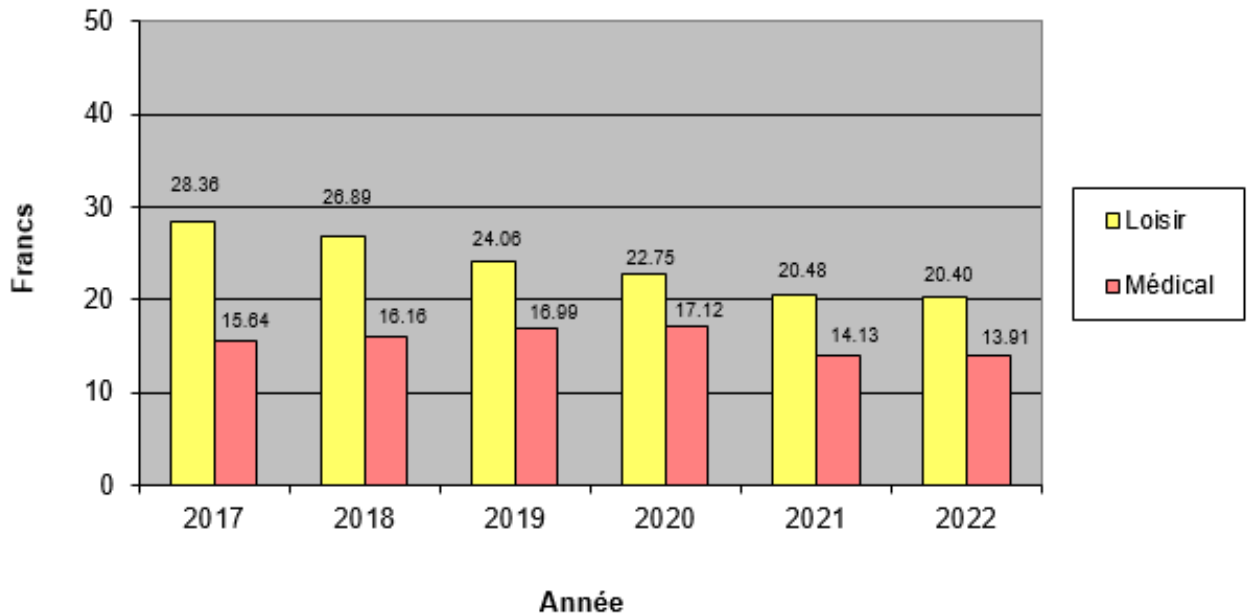
La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, a très légèrement baissé par rapport à 2021, à savoir Fr. 17.40 pour l'année écoulée (- 1.90 %).

L'Association « Bénévoles Membre – Sorge » vient compléter ce service de transport grâce à des bénévoles qui effectuent des courses, selon un barème avantageux pour les habitants des communes membres de l'APREMADOL.

Totaux – Courses et coûts



Totaux – Coût moyen



AINES

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2022 :

- 23 nonagénaires (18 à domicile et 5 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains de la représentante ou du représentant de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 2 x 100^e, 3 x 101^e, 1 x 102^e, 1 x 103^e et 1 x 107^e.

Sortie des aînés

Après deux années d'annulation en raison de la pandémie, 500 aînés (2'071 invitations envoyées) ont participé à la traditionnelle sortie qui s'est déroulée à bord du bateau le « Lausanne » pour une croisière sur le Léman.

Après le repas pris à bord, les aînés ont pu se dégourdir les jambes dans le pittoresque village médiéval d'Yvoire.



Association 55+ d'Ecublens

Un lien sur le rapport d'activités de l'Association 55+ d'Ecublens se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

Il faut tout de même souligner que l'association bénéficie d'un support financier communal indispensable au bon déroulement des activités, ainsi que pour garantir leur accessibilité financière. De plus, elle obtient un soutien logistique du Service des affaires sociales, familiales et du logement, pour l'impression des documents, et du

Greffe municipal, pour la tenue du site internet.

Au niveau organisationnel, l'association peut compter sur un comité qui coordonne et promeut l'ensemble des activités, à la grande satisfaction de leurs responsables.

PREVENTION

Plan canicule cantonal

296 personnes répondaient aux critères de « personne vulnérable » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir : 80 ans et plus et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Comme ces dernières années, les couples dont les deux conjoints ont plus de 80 ans ont été ajoutés aux personnes seules.

28 personnes seules et 8 couples ont répondu favorablement au passage à leur domicile d'un pompier ou d'un samaritain en cas de températures caniculaires.

Ecublens en santé – Commune en santé

Organisation d'une deuxième édition de la Semaine en santé, du 10 au 14 octobre, avec pour thématique le bien-être physique et mental.

Durant cette Semaine, des activités pour petits et grands ont été organisées (atelier pour enfants autour du chocolat, cuisine zéro déchet, initiation à l'*urban training*, au Pilates et à la méditation pleine conscience).



Deux conférences ont été intégrées dans la Semaine, avec pour thème :

- « Soins palliatifs et fin de vie : s'informer et en parler » ;
- « Self-défense mental ».

En ce qui concerne le label « Commune en Santé » octroyé en 2017, le dossier de renouvellement de ce label a été déposé auprès d'UniSanté, organe délivrant ce dernier. Une réponse est attendue durant le printemps 2023.

LOGEMENT

Logements et locaux industriels vacants

Comme chaque année, le Service est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les logements, ainsi que les locaux industriels et commerciaux, vacants.

Les chiffres 2022 pour la Commune d'Ecublens se présentent comme suit :

Logements vacants

Au 1^{er} juin 2022, 22 logements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 40 en 2021).

Pièces	Appartements	
1 ou 1 ½	3	location
2 ou 2 ½	6	location
3 ou 3 ½	9	location
4 ou 4 ½	4	location

A titre d'information, voici les données concernant les communes voisines :

Commune	Logements disponibles au 1.6.2022
Bussigny	21
Chavannes-près-Renens	269
Crissier	15
Lausanne	394
Prilly	60
Renens	91
St-Sulpice	11
Villars-Ste-Croix	20

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2022 est de 1.11 % (1.35 % en 2021), pour le District de 1.27 % (1.50 % en 2021) et pour Ecublens de 0.4 % (0.7 % en 2021). Selon Statistique Vaud, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

Pour information, l'estimation du parc de logements, faite par Statistique Vaud au

31 décembre 2021, attribue 5'952 logements à la Commune d'Ecublens, soit 13 de plus qu'en 2020.

Locaux industriels vacants

Surface totale	Nbre	Type
2'917 m ²	7	Bureau, cabinet médical
9'194 m ²	23	Magasin, local de vente
1'226 m ²	7	Dépôt, entrepôt, hangar
136 m ²	1	Autre

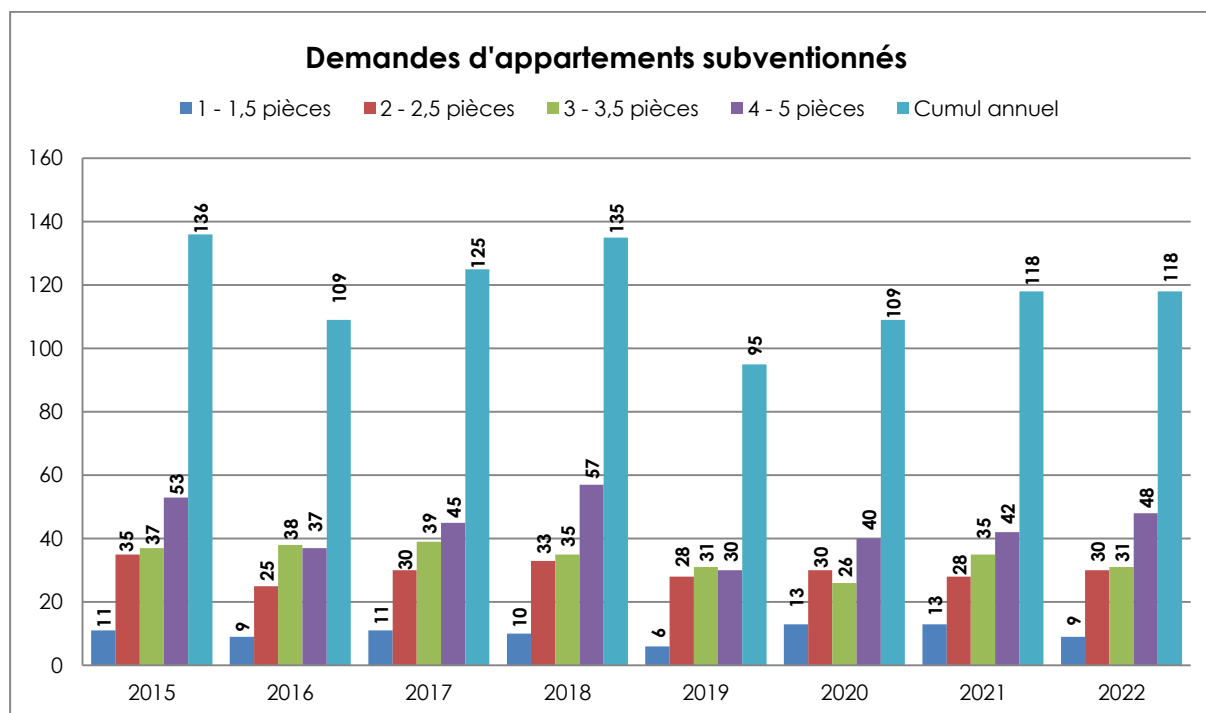
Soit 38 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 13'473 m² contre 3'406 m² en 2021.

Appartements subventionnés ou propriété de la Commune

La liste d'attente des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	9
2 ou 2,5 pièces	30
3 ou 3,5 pièces	31
4 et 5 pièces	48
Total	118
	====

Ci-après, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2015.



Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements.
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements.
- Rue du Villars 11 : 3 appartements.

Une révision des conditions d'occupation et des conditions financières des locataires est opérée chaque année.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Afin de lutter contre la pénurie de logements et maintenir des loyers accessibles, les travaux tels que démolitions, transformations et rénovations sont soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient d'une certaine im-

portance. Ainsi, en sus de la mise à l'enquête légale, la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'opportunité des travaux envisagés. Cette compétence a été déléguée au Service des affaires sociales, familiales et du logement.

Pour ce faire, le Service évalue les éventuelles conséquences pour les locataires. Le rapport technique du Canton, ainsi qu'une possible visite des bâtiments avec la collaboration de la Police des constructions et du Canton, permet souvent de lever des incertitudes et de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts des locataires. Cette année, ce sont sept dossiers qui ont été traités par le Service.

Dans le cadre de la même loi, et également par délégation de la Municipalité, le Service est amené à préavisier les aliénations de logements loués, soit la vente d'un logement alors qu'il est disponible sur le marché de la location. Quatre demandes d'aliénation ont été traitées en 2022.

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Neuf ordonnances d'expulsions nous sont parvenues en 2022. Deux procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en

2022, dont une a donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2022, un lot demeurerait entreposé au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

A noter que ce travail est chronophage et qu'il arrive fréquemment que les logements aient été préalablement abandonnés par les locataires, nécessitant dès lors des procédures complexes (recherches, publications dans la FAO).

TRAVAIL – CHOMAGE

Le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre Service.

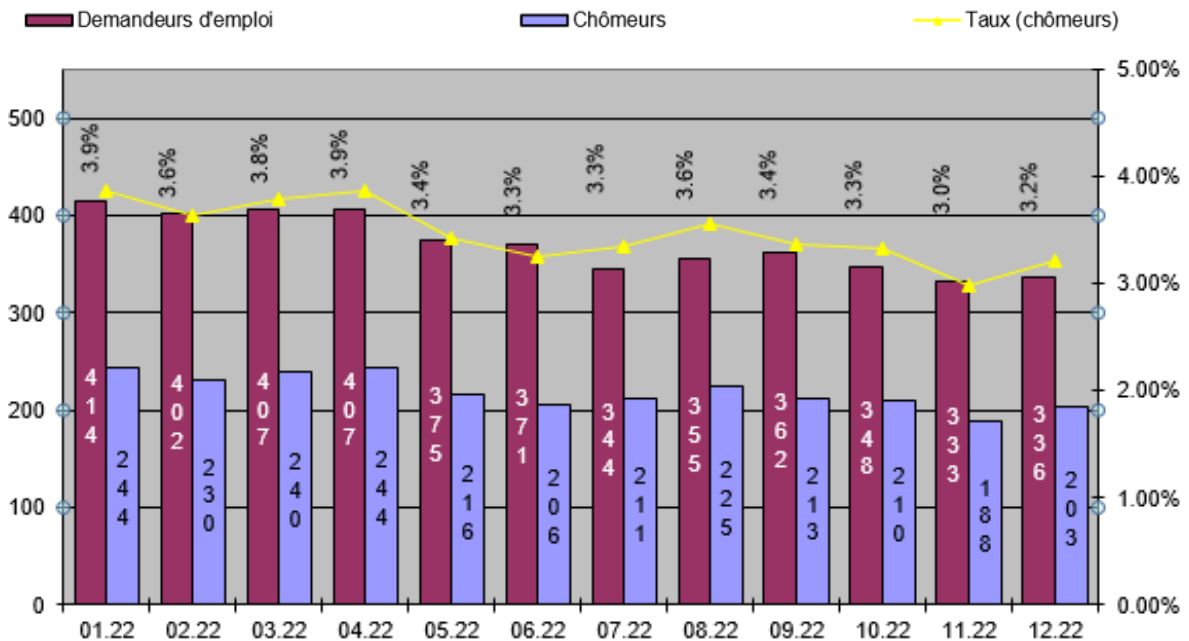
Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 : 423
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2022 : 336

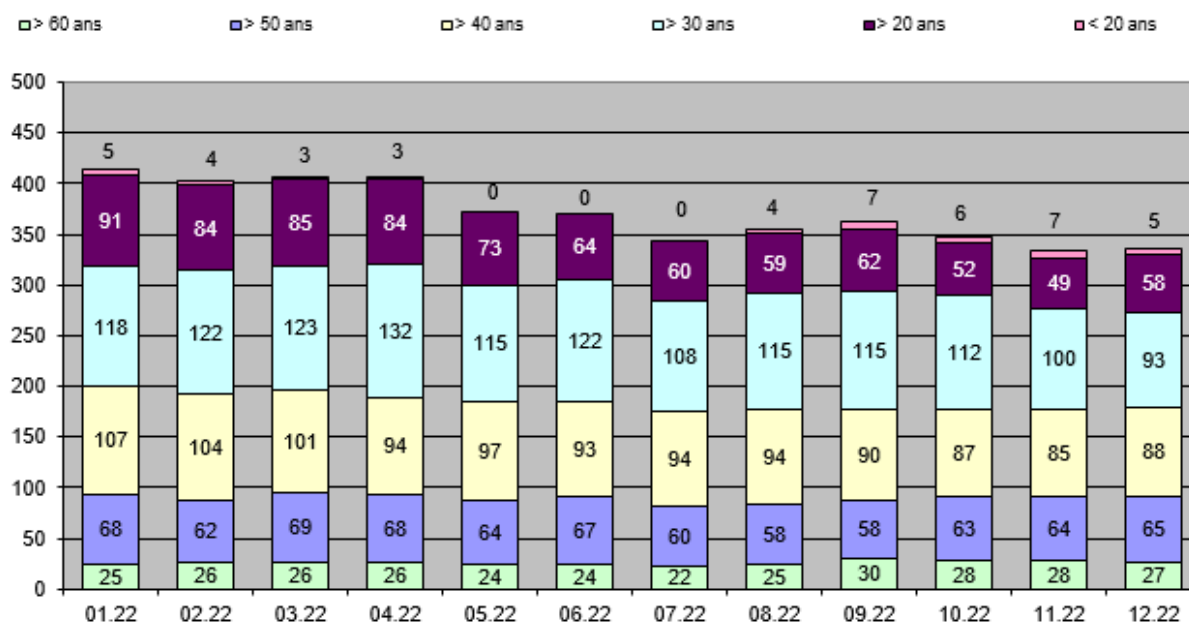
La différence entre demandeurs d'emploi et chômeurs n'étant pas évidente, voici les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

- chômeur : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeur d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi et de personnes au chômage – Taux de chômage



Evolution des tranches d'âge des demandeurs d'emploi



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), quelques postes peuvent être mis à disposition, notamment au Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, au Service des travaux publics et de l'environnement et dans les structures d'accueil de l'enfance. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail. Ces postes n'ont pas été sollicités en 2022.

- Fondation Mode d'emploi, nouvelle permanence chômage à Renens (en remplacement de l'EFRE).
- Demandes de soutien d'associations régionales.
- Logements sociaux et logements d'urgence.
- Rel'og du Relais et collaboration avec les Travailleurs sociaux logement (TSL) du CSR de Renens.

Un lien sur le rapport plus complet se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

AUTRES TACHES

Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales de l'Ouest

Ces rencontres (4 en 2022) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Elles ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion et projet de porte d'orientation sociale proposé par l'ARASOL.
- Prévention de l'endettement et soutien au désendettement.

Administration de l'AJESOL

Cette prestation au profit de l'Association qui gère le réseau d'accueil de jour des enfants pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice est une des activités importantes du Service.

Un lien sur le rapport d'activités de l'AJESOL se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

Serge Nicod
 Chef du Service des affaires sociales,
 familiales et du logement

◆ ◆ ◆ ◆

Accueil de jour des enfants

CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) « LES PETITS LOUPS »

Personnel

Le personnel a dû faire preuve d'un engagement particulier pour pallier l'absence de la Direction notamment en organisant les diverses activités de fin d'année scolaire. Les enfants ont été accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Le suivi sur le terrain des apprentis et du personnel en formation fut également plus compliqué durant cette période d'absence. Un soutien logistique et pédagogique fut mis à disposition des équipes du CVE par les Services communaux.

Quelques changements au niveau du personnel :

- Départ d'une ASE en juillet.
- Engagement d'une éducatrice de formation tertiaire.

Sorties et fêtes – Divers groupes

Les sorties en transports en commun et les diverses fêtes ont pu reprendre, avec beaucoup de joie tant au niveau des enfants et des parents, que pour les équipes.



Covid-19

Les conditions de travail sont revenues à la normale. La Direction reste néanmoins attentive à l'évolution de la pandémie.

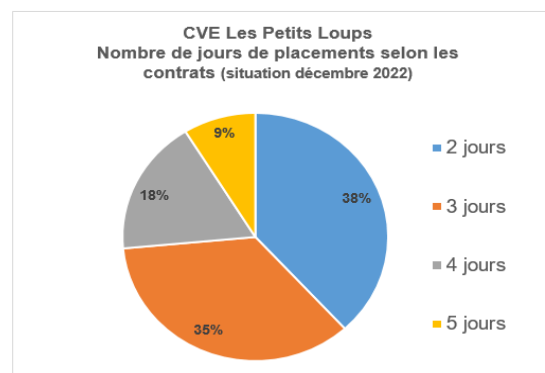
Le port du masque n'est plus obligatoire mais il est fortement conseillé suivant les symptômes.

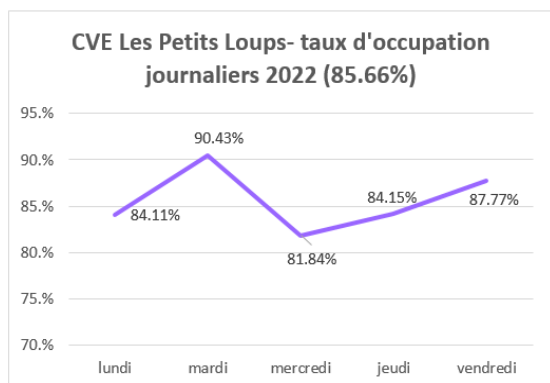
Enfants à besoins spécifiques

Les enfants à besoins particuliers, tant au niveau de la communication que de la socialisation, sont en augmentation.

Quelques chiffres

Durant l'année 2022, ce sont 47 enfants qui ont pu être accueillis dans les 22 places de la structure.





Grégoire Gétaz,
Directeur CVE Les Petits Loups

CVE « DOMINO »

Rôle du CVE

Le rôle de l'équipe éducative n'est pas de remplacer les parents mais de les soutenir et de prendre en charge les enfants durant l'absence de leurs parents. Dans le cadre de ses journées à Domino, l'enfant est intégré dans une collectivité d'enfants de son âge où il vit des expériences différentes de celles vécues dans sa famille.

C'est pour cela que la communication entre les parents et l'équipe éducative est l'un des points essentiels dans ce métier. Il est important d'être informé des difficultés et des étapes traversées par l'enfant, afin de permettre un meilleur accompagnement dans son développement. De même, les parents doivent être mis au courant de ce que vit l'enfant au CVE.

Ligne pédagogique

Ce document est le fruit de la réflexion de l'équipe éducative. Il tient compte des valeurs et des réalités vécues par l'équipe éducative, mais aussi par ceux qui préparent les repas et bien évidemment de la Direction.

La réalisation de ce document est motivée par une envie de clarifier par écrit les principes éducatifs, les objectifs, la manière de travailler, l'organisation des journées et les limites de chacun.

Les références

Le CVE travaille avec un système de référence qui est une personne « repère » de

l'enfant et de sa famille. C'est plus précisément la personne qui assurera le suivi de l'enfant et qui fera le lien entre celui-ci et la collectivité dès son arrivée et ce jusqu'à son départ du CVE.

La personne de référence se charge également du premier entretien pédagogique, ainsi que des bilans intermédiaires ou de passages. Cette personne est responsable de toutes les informations spécifiques concernant ces références et les transmet à l'ensemble de l'équipe, afin d'assurer une bonne prise en charge des enfants.

Les colloques

Le CVE organise des colloques hebdomadaires et mensuels, ainsi que des colloques institutionnels deux fois par année pour l'ensemble du personnel éducatif. Ces moments sont réservés pour une réflexion sur l'organisation institutionnelle, revoir le projet pédagogique, parler des enfants et du groupe d'enfants. Cela permet également au personnel éducatif de prendre du recul sur son travail.

Sorties et fêtes

De nombreuses sorties ont été organisées pour tous les groupes : bowling, patinoire, balades au parc, en forêt et au bord du lac.



Ainsi qu'une journée pâtisserie avec des personnes âgées. Ces échanges intergénérationnels ont été forts appréciés.



Le camp dans le groupe des moyens a pu avoir lieu comme prévu, au mois de juin, du côté d'Ondallaz.

Pour les enfants qui finissaient à l'UAPE, une sortie grillades et un apéritif canadien de départ avec les parents a été mis sur pied pour le plus grand plaisir de tous.

La fête de fin d'année pour les enfants et parents a eu lieu dans chaque groupe. La compagnie « Les Contes Joyeux » a su animer avec succès les festivités. Ces moments ont été partagés avec les enfants accueillis au CVE Les Petits Loups.

Direction

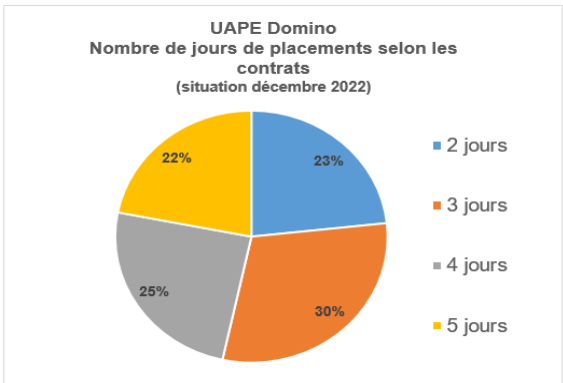
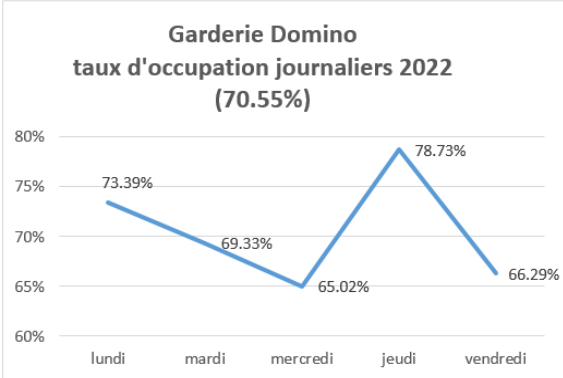
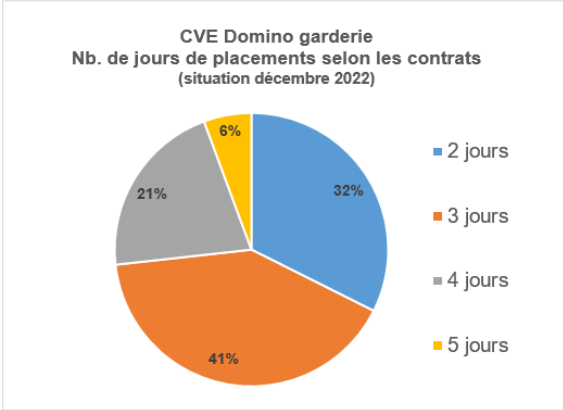
En l'absence simultanée de la Direction et de l'administration des CVE Domino et Les Petits Loups, le Service des affaires sociales, familiales et du logement a assuré le bon fonctionnement des structures, aidé en cela par le Service des ressources humaines.

Pour l'aspect pédagogique, il a été fait appel à Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP) pour intervenir auprès des équipes. Deux éducatrices ont également été détachées afin d'intervenir lors des colloques et faire le lien avec les Services.

Quelques chiffres

Dans les 36 places de l'UAPE, 53 enfants ont pu être accueillis.

Dans les 66 places du préscolaire, 72 enfants ont pu être accueillis.



10 ans du CSCE

Nous avons organisé un parcours de motricité, des maquillages, la présentation des photos de l'ancien Domino, la possibilité d'être pris en photo pour les enfants déguisés, ainsi qu'une fresque avec les enfants à l'UAPE.

*Yolande Dallinge,
Directrice CVE Domino*

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »

Le jardin d'enfants « Les Mouflets » a été fondé le 21 mars 1983. Il est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires, soit le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

L'équipe compte trois éducatrices de la petite enfance.

Les missions du Jardin d'enfants résident dans la socialisation, la séparation avec les parents, la préparation à l'entrée à l'école et à l'apprentissage du français.

Lors de son premier jour au Jardin d'enfants, l'enfant est accueilli par son éducatrice de référence. L'adaptation du nouvel arrivant se fera petit à petit, afin que chacun puisse se séparer en douceur.

Aux Mouflets, l'enfant rencontrera des camarades de son âge et pourra disposer de jeux qui favorisent les interactions (dînette, petit magasin, poupées, jeux de construction). Il apprendra ainsi à se faire de nouveaux amis.

Le Jardin d'enfants accueille régulièrement des enfants ne parlant pas ou peu le français. Pour ces derniers en particulier, mais également pour tous les autres, des activités pour stimuler leur langage sont proposées, notamment en racontant des histoires, en chantant, ou au travers d'activités langagières telles que le memory ou des jeux de société sur les couleurs, les animaux.

Des bricolages sont régulièrement réalisés par les enfants, en utilisant un maximum d'objets recyclés. Ces bricolages leur permettent de développer leurs talents d'artiste au travers de peinture, collage ou coloriage.

Quelques chiffres

Durant l'année 2022, ce sont 81 enfants qui ont pu être accueillis dans les 20 places de la structure.

10 ans du CSCE

Nous avons fêté les 10 ans du CSCE et chaque étage était à la fête. Les Mouflets ont proposé aux enfants qui leur rendaient visite de fabriquer des bracelets de perles et, pour les plus petits, du *PlayMais* (mais soufflé à assembler). Cette fête a été l'occasion pour les habitants de visiter les locaux et de découvrir la structure.



Fiona Magistral,
Directrice Jardin d'enfants Les Mouflets

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil familial de jour

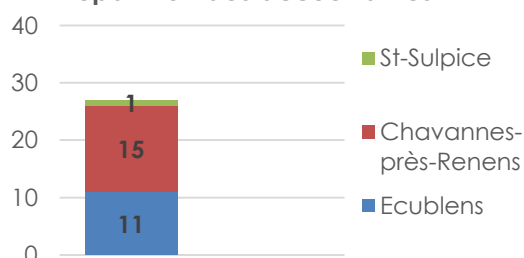
(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Les accueillantes

Au 31 décembre, la structure compte 27 accueillantes en milieu familial.



Répartition des accueillantes



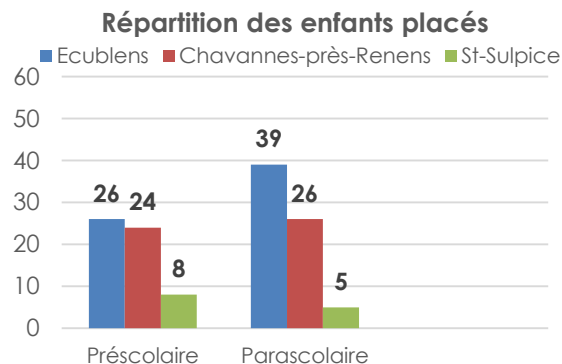
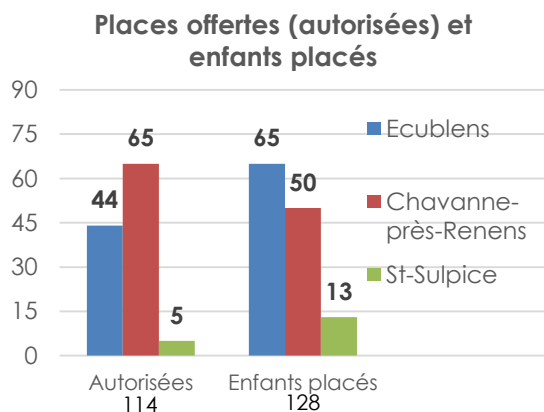
Durant l'année les mutations suivantes ont été enregistrées :

- 9 cessations d'activité, dont 2 départs à la retraite.
- 4 nouvelles accueillantes agréées.
- 3 en cours d'agrément.

On observe toujours une diminution des personnes pratiquant cette activité.

Les placements d'enfants

Au 31 décembre, la structure dénombre 128 enfants placés pour 114 places autorisées.



Une baisse évidente des demandes de placement est constatée.

Voici quelques chiffres qui résument les placements :

- 43 nouveaux placements.
- 34 résiliations de placements.
- 9 enfants en liste d'attente.
- 116 modifications de contrats.
- 97'444 heures facturées dont 36'615 heures pour le parascolaire.

Autres activités de la structure de coordination et formation des accueillantes

En sus du placement des enfants, il a pu être mené à bien :

- 43 entretiens avec des parents.
- 31 entretiens auprès de candidates en vue de l'octroi d'une autorisation.
- 28 visites à domicile annoncées dans le cadre du bilan annuel.
- 3 visites impromptues afin de vérifier le respect des règles d'encadrement.
- 6 entretiens de médiation entre des accueillantes et des parents placeurs afin de résoudre des différends. Nous avons procédé à un déplacement d'enfant chez une nouvelle accueillante.

On assiste depuis quelques temps à des demandes de placements d'enfants à besoins particuliers. Cette année, nous avons eu 6 situations avec ce profil.

La prise en charge de ces enfants nécessite des compétences spécifiques. Nos accueillantes ne sont pas formées et se trouvent souvent démunies pour faire face à l'accueil de ces enfants.

Dans le cadre de leur activité, les accueillantes ont suivi les formations suivantes :

- Urgences petits enfants.
- Bien manger à petit prix.
- Gros mots et insultes : la force du langage.
- Egalité filles-garçons : comment faire dans l'accueil familial de jour.
- Rapport par internet (RPI).

Quatre nouvelles accueillantes ont suivi leur formation de base et obtenu avec succès leur attestation.

Une séance d'information avec les accueillantes et la Direction du service a eu lieu. C'est l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de la structure, de partager les informations sur les améliorations de leurs conditions de travail et d'attirer leur attention sur les questions de qualité et de sécurité dans le cadre des accueils.

Cette année, nous avons organisé deux cafés contacts. Le but est d'offrir un lieu et un espace ressource aux accueillantes, de les sensibiliser à participer avec les enfants et

de partager leur quotidien avec des pairs. Nous reconduirons cette expérience en 2023.

Nos accueillantes ont été conviées, le 6 octobre, à notre traditionnel repas. C'est au refuge d'Ecublens que nous avons partagé un moment convivial autour d'une raclette party et d'un verre de l'amitié. Cette soirée entre accueillantes, membres des Municipalités de Saint-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens, ainsi que les Chefs de service et le personnel administratif, a permis d'échanger sur les expériences vécues et de resserrer les liens.

Depuis 2015, le nombre d'accueillantes, au niveau cantonal, tend à diminuer. C'est pourquoi, les conditions générales et notamment salariales ont été revues à la hausse. Ces améliorations sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Nous espérons ainsi rendre cette activité plus attractive et susciter de l'intérêt, afin de préserver l'accueil familial à plus long terme.

Dans le cadre de la Fédération suisse pour l'accueil familial de jour, la coordinatrice a participé à la journée d'échanges sur le thème « Optimiser les organisations d'accueil familial de jour : des fondements pour une qualité durable ».

Dans le cadre de l'OAJE, trois rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage sont appréciés de toutes.

Nous tenons à souligner l'importance de l'activité exercée par nos accueillantes dans l'offre globale de l'accueil de jour au sein du réseau AJESOL. Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année et nous travaillons, sans relâche, à consolider l'accueil familial de jour.

*Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial*



Service des activités scolaires et parascolaires (SASP)

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des activités scolaires et parascolaires est composé du personnel suivant au 31 décembre 2022 :

- 1 Chef de service à 100 %.
 - 1 Adjointe à 100 %.
 - 1 assistante à 80 %.
 - 1 employée de commerce à 20 %.
 - 1 apprenti employé de commerce à 100 % (du 01.01 au 02.09.2022).
 - 1 conseiller école-famille (CEF) à 50 % et référent devoirs accompagnés et personnel de réfectoire à 25 %.
 - 1 chauffeur du bus scolaire à 90 %.
 - 1 responsable de cafétéria à 45 %.
 - 1 Directrice d'APEMS à 100 %.
 - 1 employée de commerce pour les APEMS à 80 %.
 - 12 éducatrices APEMS (748.3 %).
 - 2 éducateurs APEMS (159.2 %).
 - 1 intendante APEMS Croset-Parc à 32.3 %.
 - 1 intendante APEMS Coquerellaz à 32.3 %.
 - 1 apprentie et 1 apprenti ASE.
 - 4 responsables de réfectoire (120 %).
 - 12 employées de réfectoire (321.53 %).
 - 9 patrouilleuses et 3 patrouilleurs scolaires (salaire horaire).
 - 2 conductrices et 1 conducteur de ligne Pédibus (salaire horaire).
 - 16 responsables de groupes de devoirs accompagnés (salaire horaire).
- Administration et organisation des devoirs accompagnés.
 - Coordination des lignes Pédibus.
 - Gestion des subsides communaux pour activités culturelles et sportives scolaires (sorties pédagogiques, courses d'école, voyages d'étude). Aussi, tout type de prévention comme dentaire, santé, routière, etc.
 - Participation à l'organisation et à la coordination de certaines manifestations scolaires.
 - Participation à la Commission culturelle scolaire.
 - Administration des camps de ski et de l'école à la montagne.
 - Gestion des plans de fermeture et des clés des bâtiments scolaires.
 - Gestion, coordination et vente du Passport vacances.
 - Secrétariat de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice du chalet Les Alouettes.
 - Secrétariat du Conseil d'établissement.
 - Supervision et coordination du travail entre le Conseiller école-famille et l'école.
 - Coordination des visites dentaires pour les enfants scolarisés au sein de nos établissements scolaires

TACHES DU SERVICE

- Direction générale des structures d'accueil parascolaires communales (APEMS et réfectoires).
- Aménagement des salles de classes et locaux administratifs scolaires (mobilier, tableaux de classes, beamer/projecteur).
- Aménagement des horaires des transports scolaires.

PREAMBULE



Après deux années au rythme du Covid, l'année 2022 vient de s'achever avec un retour à la normale, pour le plus grand plaisir des enfants.

Les camps d'été et d'hiver, les courses d'école, les sorties pédagogiques et autres activités extra et parascolaires ont pu reprendre sans restriction.

Malgré ce retour au calme, ce fut une année pleine de changements au sein du Service administratif. M. Jean-Marie Léchenne, ancien Chef de Service, a quitté ses fonctions au 30 juin 2022. J'ai repris le poste au 1^{er} juin 2022 et une nouvelle Adjointe est venue compléter la direction du Service le 1^{er} octobre 2022.

Je profite de cette occasion pour remercier le personnel du Service qui a su tenir le cap durant cette période de transition.

La collaboration étroite avec la Direction des écoles et les autres Services communaux a permis de mettre sur pied plusieurs projets à venir comme un nouveau réfectoire dans le bâtiment de la place des sports du Croset, un Plan de mobilité scolaire participatif, ou encore l'acquisition d'un deuxième bus scolaire.

De plus, le projet « Dessine-moi un préau » a été lancé par la Direction des écoles, en collaboration avec le Service des activités scolaires et parascolaires et le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité. La première étape de ce projet comprenait la réalisation d'une fresque murale par des élèves, l'installation de tables de ping-pong et l'ajout de coffres en bois contenant des jeux. Tout cela a été mis en place en 2022.

Travailler dans un Service où les enfants sont au centre des préoccupations est un magnifique défi, mais également une grande responsabilité. Il est de notre devoir de toujours se poser cette question : utilisons-nous notre pouvoir sur l'enfant ou pour l'enfant ? Cette interrogation permet à toutes les équipes du SASP d'accompagner chaque enfant avec professionnalisme et bienveillance, tout en restant attentif à leur sécurité physique, psychique et émotionnelle.

Pour offrir ces conditions au personnel, le service administratif du SASP œuvre chaque jour à la bonne coordination de tous les services mis à disposition des enfants et de leurs parents. Ce travail minutieux est un des éléments centraux pour garantir une qualité dans les prestations parascolaires proposées aux écuublansais.

Projets réalisés

Le Service a réalisé les projets suivants en 2022 :

- A la suite d'un appel d'offres public, Kidelis est le nouveau prestataire pour les repas du midi depuis la rentrée scolaire 2022. Il livre les deux APEMS ainsi que les 4 réfectoires.
- Transport Loyal est le partenaire de cette année scolaire 2022-2023 concernant les trajets scolaires des enfants domiciliés à l'EVAM et fréquentant les écoles d'Ecublens.

Axel Noverraz,
Chef du Service des activités scolaires
et parascolaires

<https://www.ecublens.ch/services/administration/ecoles/structures-d-accueil-et-services-parascolaires>



♦ ♦ ♦ ♦

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Mission de l'accueil parascolaire

Entre la famille et l'école, l'APEMS a sa spécificité. Il est un lieu de vie où les enfants trouvent un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. Ce n'est pas un temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis.

Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences et leurs habiletés sociales, ces moments de vie à l'APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes et en plaisirs partagés.

APEMS de la Coquerellaz et du Croset-Parc

L'APEMS de la Coquerellaz se situe au chemin de la Plantaz 1D sur le site du collège du même nom et accueille les élèves de la 1P à 6P, pour une capacité de 85 places.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 00 à 8 h 30, 11 h 45 à 18 h 15 et le mercredi de 7 h 00 à 18 h 30.

Nombre d'enfants accueillis en 2022

Jours	7h00 à 8h30	11h45 à 13h45	15h15 à 18h15
Lundi	8	66	61
Mardi	11	67	59
Mercredi	5	31	20
Jeudi	10	70	65
Vendredi	6	61	53

L'APEMS du Croset-Parc se situe au chemin du Parc 1C dans le collège du même nom au niveau de la cour d'école et accueille les élèves de 3P à 8P des collèges du Croset-Parc, Croset et Pontet pour une capacité de 60 places. L'accueil des 1P et 2P se faisant à l'UAPE Domino au CSCE.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 00 à 8 h 30, 11 h 45 à 13 h 45, 15 h 15 à 18 h 15, et le mercredi de 7 h 00 à 8 h 30 et de 11 h 45 à 18 h 15.

Nombre d'enfants accueillis en 2022

	7 h 00 à 8 h 30	11 h 45 à 13 h 45	15 h 15 à 18 h 15
Lundi	20	54	39
Mardi	19	51	36
Mercredi	10	21	13
Jeudi	26	58	48
Vendredi	20	49	42

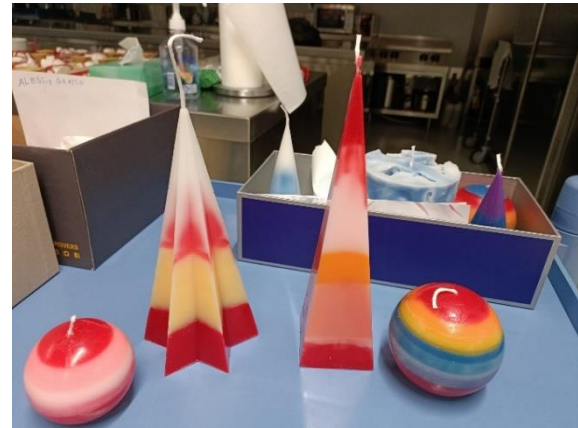
Centre aéré

Depuis février 2021, l'APEMS du Croset-Parc propose un accueil de 24 places pendant les vacances scolaires aux élèves de la 3P à la 8P des collèges de la Coquerellaz, Croset-Parc, Croset et Pontet qui fréquentent les APEMS ou les réfectoires scolaires. Ce service permet d'offrir aux parents un moyen de garde lorsqu'ils travaillent durant les vacances scolaires, dans un espace connu des enfants.

Les horaires sont de 8 h 00 à 18 h 00.

Taux du nombre d'enfants accueillis en fonction du nombre de places disponibles :

- 21 au 25 février 2022, 50 %
- 19 au 29 avril 2022, 60 %
- 4 au 22 juillet 2022, 40 %
- 15 au 19 août 2022, 75 %
- 17 au 28 octobre 2022, 55 %



Pour les enfants de 1P et 2P, un accueil est proposé par l'UAPE Domino pendant les vacances scolaires.

Fermetures des deux structures

L'APEMS de la Coquerellaz est fermée durant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

L'APEMS du Croset-Parc est fermée 3 semaines en été, les 2 semaines d'hiver, ainsi que les jours fériés.

Déclinaison d'un des thèmes de la ligne éducative : la communication



Définition commune de la communication :

Ensemble de repères, de valeurs, de codes verbaux et non verbaux qui sont établis par l'ensemble des membres de l'institution qui vise une collaboration optimale, un bien-être pour le personnel, pour les enfants ainsi que pour les parents.

Pour accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la communication, les équipes éducatives des APEMS se basent sur les valeurs suivantes :

- **Respect** : accepter les différences de chacun, ne pas porter de jugement.
- **Sécurité** : poser un cadre sécurisant qui permet à l'enfant de se repérer avec des règles mises en place, sécurité affective, physique et morale qui vise au bien-être de l'enfant.
- **Ecoute** : attitude bienveillante, espace que l'on offre à l'autre afin qu'il puisse s'exprimer librement.
- **Plaisir** : montrer de l'intérêt à ce que produit l'enfant.
- **Auto-détermination** : être acteur de ce que l'on fait, mettre en pratique nos réflexions, se prendre en mains en étant conscient des conséquences de nos actions.
- **Egalité** : bénéficier des mêmes droits de traitement, pas de privilège.
- **Confiance** : estime de soi, sentiment de sécurité réciproque.

Une des activités proposées aux enfants pour travailler la communication a été celle d'interroger les différences par le biais d'animations collaboratives. L'objectif est de sensibiliser les enfants aux différences et de les tolérer ou les accepter.

◆ ◆ ◆ ◆

Réfectoires scolaires



Les réfectoires sont un lieu où les enfants sont accueillis durant le temps de midi pour

profiter d'un bon repas. Au-delà de l'encadrement pendant le dîner, le personnel du réfectoire veille à la bonne dynamique de groupe et à offrir à chaque enfant un espace de tranquillité ou d'animation pendant la pause de midi. Des jeux, de la lecture, du bricolage ou des animations extérieures sont les activités proposées après le repas.

Lieux des réfectoires

La prestation des réfectoires comprend 4 lieux d'accueil :

Réfectoire de la Coquerellaz : accueille entre 45 et 55 enfants par jour. Encadrement : 5 adultes.



Réfectoire du CSCE et local pique-nique : accueille entre 35 et 45 enfants par jour. Encadrement : 4 adultes, y compris l'intendante de cuisine et le responsable du local pique-nique.



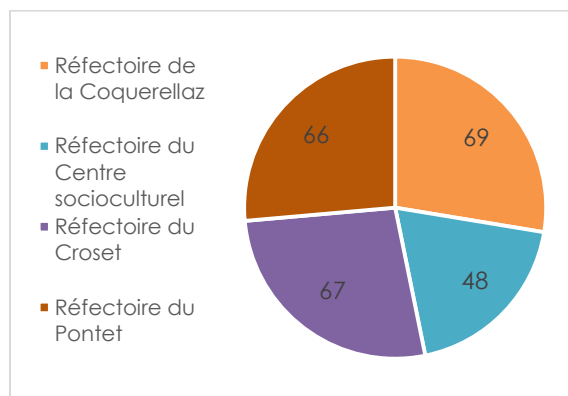
Réfectoire du Pontet : accueille entre 30 et 40 enfants par jour. Encadrement : 3 adultes.



Réfectoire du Croset : accueille entre 30 et 40 enfants par jour. Encadrement : 3 adultes.



Taux d'occupation en %



Référent

Ce temps de midi n'est pas qu'un service de repas. Il est avant tout un espace d'interaction sociale, où les enfants échangent sur leur quotidien, partagent leur vécu et leur crainte, en dehors du cadre scolaire.

Pour mener au mieux cette mission, les équipes des réfectoires scolaires peuvent compter sur l'accompagnement du référent.

Ce rôle permet aux équipes d'avoir un soutien régulier par le biais d'échanges et

d'observations pour ainsi conserver une dynamique de groupe agréable pour toutes et tous.

Pour l'année 2022, il y a eu 56 interventions dans les réfectoires. La plupart concerne des comportements problématiques d'enfants qui impactaient la dynamique du groupe.

Prestataire de repas

L'entreprise Kidelis livre les repas pour les différents réfectoires et les APEMS.

Tarifs

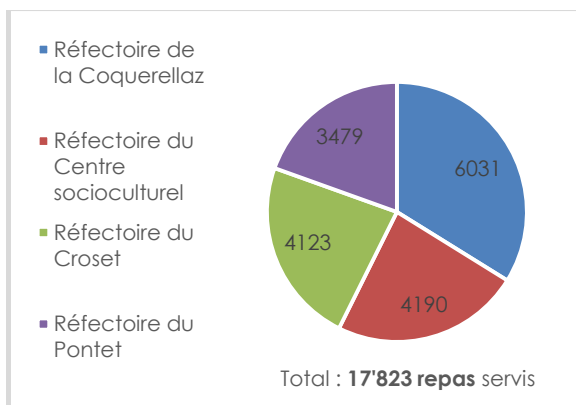
Classes de revenu brut en Fr.	Prix du repas en Fr.
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

Le logiciel *MonPortail* <https://ecublens.monportail.ch/Web> a l'avantage de permettre aux parents de gérer au quotidien les repas de leur enfant par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone. <https://www.monportail.ch/fr/MaCantine.html>. Les repas sont payés d'avance par les parents.

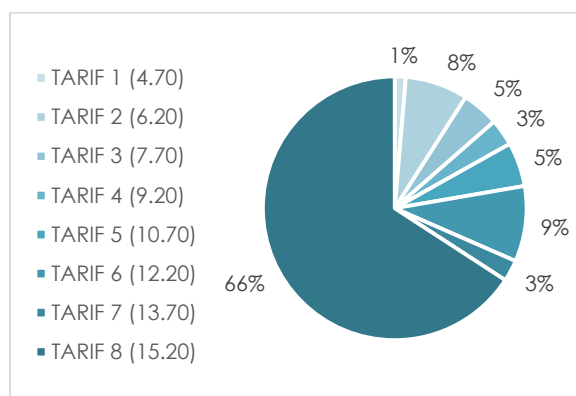
Barème en fonction du revenu

Le Service des finances et de l'informatique exige les justificatifs du revenu auprès des parents pour les enfants inscrits dans les différents réfectoires afin de déterminer le prix du repas. Il faut rappeler que les places sont réservées en priorité aux enfants dont les parents travaillent. Il s'agit donc souvent du cumul de deux revenus.

Nombre de repas par réfectoire



Répartition du nombre de repas facturés par tarif



♦ ♦ ♦ ♦

Devoirs accompagnés



Trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi), des séances de devoirs accompagnés sont organisées.

Les responsables des devoirs accompagnés apportent les explications indispensables à la compréhension des disciplines touchées et à la réalisation partielle ou complète des devoirs. Cependant, les parents gardent la responsabilité d'un contrôle du travail effectué par leur enfant.

La participation financière des parents se limite à Fr. 1.65, soit Fr. 20.- par mois pour

3 séances hebdomadaires (forfait non remboursable), la Commune assumant la plus grande partie des frais.

A la rentrée scolaire 2022/2023, 15 groupes ont été ouverts pour offrir cet accompagnement à 144 enfants.

Sur l'année 2022, ce sont 328 enfants qui ont bénéficié de cette prestation.

L'organisation et l'engagement des responsables de groupes sont assurés par le Service des activités scolaires et parascolaires en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Tout comme pour les réfectoires, le logiciel *MonPortail* <https://ecublens.monportail.ch/Web> permet aux parents de gérer au quotidien les devoirs de leur enfant par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone <https://www.monportail.ch/fr/MesDevoirs.html>. La prestation est ainsi payée à l'avance par les parents.

3P-6P

Prise en charge des élèves de 15 h 20 à 16 h 20.

- Récréation
- Devoirs accompagnés (45 minutes)

Retour au domicile : les élèves sont tous libérés à 16 h 20. L'heure de départ est inscrite dans l'agenda de l'élève.

7P-8P

Prise en charge des élèves de 15 h 30 à 16 h 15 ou de 16 h 15 à 17 h.

- Devoirs accompagnés (45 minutes).

Retour au domicile : dès les devoirs terminés (entre 16 h 15 et 17 h). L'heure de départ est inscrite dans l'agenda de l'élève.

Référent

Depuis 2021, les responsables des devoirs accompagnés peuvent compter sur l'aide d'un référent.

En plus d'offrir son regard éducatif, le référent apporte son expérience dans l'accompagnement pédagogique scolaire. L'objectif principal est de permettre à l'enfant d'avoir les meilleures conditions possibles pour exercer son métier d'écolier.

Pour l'année 2022, il y a eu 41 interventions pour soutenir les professionnels du terrain.



Bus scolaire

Depuis le début de l'année 2021, le SASP utilise un nouveau bus scolaire qui peut accueillir 31 personnes.

Le bus scolaire transporte 4 fois par jour les élèves de 1P à 4P en provenance d'Epenex jusqu'au collège Croset-Parc. Il assure, en outre, une multitude de déplacements entre les différents bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de classes complètes (cours de rythmique et de natation, visites médicales, contrôles dentaires, animations à la bibliothèque, etc.) ou de petits groupes, voire même parfois d'élèves isolés (français intensif, rendez-vous au Service psychopédagogique).

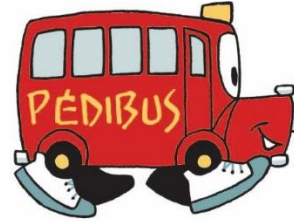
Le bus scolaire livre également les fournitures scolaires stockées au Pontet vers les différents collèges périphériques primaires. Les élèves transportés par le bus scolaire sont soumis à quelques règles et conditions d'utilisation.



Bus scolaire et son chauffeur, M. Claude Privet



Pédibus



2 lignes Pédibus (Croset-Champ-Colomb et Croset-Epenex) sont toujours en service sous la conduite de 3 responsables rémunérés par la Commune pour les trajets correspondant aux horaires scolaires.

Ces lignes sont nécessaires pour les enfants en bas âge (classes 1P à 4P) en raison du trajet qui passe par une zone peu sécurisée en regard du trafic existant. Cet aspect rend obligatoire la prise en charge du transport de ces élèves par la Commune qui, au vu des distances, a choisi de valoriser la mobilité douce. 39 élèves inscrits sont répartis sur ces deux lignes.

Il n'y a toujours pas eu de demande de création de ligne de Pédibus sous forme bénévole pour l'année scolaire 2022-2023.



Patrouilleuses et patrouilleurs scolaires

Les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires rattachés au SASP sont au nombre de 8. Suite à la fermeture du collège d'Epenex, le plan d'occupation des passages piétons a été remis à jour avec un patrouilleur supplémentaire au passage piéton de la Coquerellaz et une patrouilleuse au rond-point du ch. des Trois-Ponts/ch. de la Forêt/ch. du Bochet/rte du Bois.

En lieu et place du passage piétons au collège d'Epenex, une patrouilleuse occupe le passage piétons à l'arrêt de bus « Croset », entre le Centre commercial et le sentier qui mène au complexe Croset-Parc.

Pédibus Champ-Colomb → Croset



Pédibus Forêt → Croset



Les horaires de présence sont le matin de 7 h 55 à 8 h 25 et de 11 h 45 à 12 h 15, puis l'après-midi de 13 h 20 à 13 h 50 et de 15 h 15 à 15 h 45 pour chaque collège, sauf le mercredi après-midi.

Les patrouilleuses et patrouilleurs reçoivent une formation sur leur lieu de travail par la section « Prévention & Partenariats » de la PolOuest. La Commune fournit les vêtements et la palette nécessaires à leur activité.

◆ ◆ ◆ ◆

Conseiller école-famille (CEF)

Mission

Le conseiller école-famille offre un accompagnement de proximité aux familles en difficultés et collabore avec les équipes d'intervenants scolaires afin de favoriser l'intégration sociale des enfants.

Ce service, offert au sein des écoles d'Ecublens, permet d'offrir une écoute, un soutien et des conseils aux élèves et à leurs familles dans le but de favoriser un environnement propice au bon développement de chaque élève.

Après une année 2021 de lancement du poste de conseiller école-famille, l'année 2022 a été synonyme de consolidation. En effet, 51 suivis ont permis d'aider de nombreuses familles et leurs enfants pour des problèmes éducatifs essentiellement.

Collaboration avec les partenaires

En 2022, le CEF a participé à la création du groupe SESAME (Soutien aux établissements scolaires lors de situations de suspicions d'abus sexuels ou de maltraitance des élèves) qui réunit les différents partenaires scolaires : l'infirmière, un membre de la Direction, un psychologue et un éducateur. Son objectif : être un soutien face aux situations complexes auxquelles les enseignants sont confrontés et qui demandent une expertise et/ou intervention des autres corps de métiers.

La collaboration au niveau cantonal

Ce concept, appelé « Concept 360° », a été élaboré dans l'esprit de la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994) qui affirme le droit à la scolarisation de tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Le « Concept 360° » engage ainsi l'école vaudoise dans une visée inclusive.

Dans le cadre de ce projet, une place est donnée aux éducateurs au sein des écoles dans un but de prévention. Le conseiller école-famille complète ce dispositif à Ecublens.

Ce rôle reste relativement récent et, c'est pour cette raison, qu'un groupe réunissant les CEF vaudois a été mis sur pied.

Les objectifs de ces rencontres semestrielles sont d'échanger sur les différentes pratiques de chacun et d'accroître la visibilité du rôle éducatif au sein des écoles.

En 2022, Ecublens a été la commune d'accueil pour cette rencontre.

Ci-dessous un lien pour qui souhaite obtenir davantage d'informations :

<https://www.vd.ch/themes/formation/en-seignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/concept-360>

◆ ◆ ◆ ◆